

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/28

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 6 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 29 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROcq et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. VISSÉ donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mme BERGES

REÇU

le 21 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON 8^È MARIÉ

Objet : CCVO : Désignation des délégués au sein des EPCI et EPIC

1° - Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin-Est

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau adhère au Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est, créé par arrêté préfectoral du par arrêté du 26 janvier 2001 et qui a pour objet, dans le cadre du Bassin-Est tel que défini dans le Plan Départemental des Déchets, le traitement des déchets des ménages et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

Il convient donc de désigner deux délégués.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

M. MARTIN , M. BARBAN

2° - SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'OLORON – HAUT BEARN

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau adhère au Syndicat Mixte du Pays d'Oloron-Haut Béarn, créé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 1999 avec pour compétences l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales à l'échelle du Pays ainsi que la mise en œuvre, des actions menées dans le cadre de ces politiques territoriales, les études et éventuelles maîtrises d'ouvrage dans les domaines qui ressortent des contrats et programmes de développement territorial. Il exerce également la compétence relative à l'animation de la cyber-base en sites éclatés du Haut Béarn.

Le comité syndical est composé de 45 membres avec la répartition suivante, pour moitié au prorata de la population et pour moitié au prorata du nombre de communes :

Communauté de Communes du Piémont Oloronais : 21 délégués

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : 11 délégués

Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe : 6 délégués

Communauté de Communes de la Vallée de Barétous : 4 délégués

Communauté de Communes de Josbaig : 3 délégués

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne

Membres titulaires : M. CASAUBON, M. BOUTONNET, M. DOUX, M. GARROCCQ,
M. LABOURDETTE, M. MOUNAUT, Mme MOURTEROT, M. SANZ,
M. SARRAILH, M. SARTHE, Mme TOUTU

Membres suppléants : M. ALBIRA, M. BARBAN, Mme BERGES, Mme HELIP,
M. GOMEZ, M. MARTIN, M. PAROIX

3° - EPIC « Abattoir d'Ossau »

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a créé le 3 juillet 2012, l'EPIC « Abattoir d'Ossau », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière le 3 juillet 2012 et qui pour objet l'exploitation de l'abattoir de Louvie-Soubiron.

Le Conseil d'Administration est composé de 7 membres représentants de la CCVO et de 4 personnalités qualifiées.

Il convient donc de désigner 7 membres.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

**M. BARRABOURG, M. CARRERE, M. COURTIE, M. LABERNADIE,
M. LABOURDETTE, M. MASONNAVE, M. SARRAILH,**



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

REÇU

le 21 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE
GLORON B^TE MARIÉ